



## Systeme de Classification Et de Rémunération

### La CFTC ne signera pas !

*Le protocole d'accord relatif au nouveau système de classification et de rémunération est mis à la signature ce mardi 9 décembre 2014. Débutées en 2013, les négociations ont repris en juin 2014 après une interruption pour la mise en place d'un groupe de travail sur les emplois repères. Après deux ans d'échanges sur le sujet, le constat est amer.*

Le refus de la CFTC de signer cette nouvelle classification se résume en 3 points :

- Aucun moyen n'a été alloué à cette négociation. Pôle Emploi a obtenu 30 millions pour négocier sa classification, la Sécurité sociale 0. Résultat : tout doit être financé sur la RMPP. En moyenne à 2,25% pour 2014, l'Etat a décidé que la RMPP moyenne 2014-2015 devra être de 1,95%. Au vu de ce qui a déjà été consommé, la RMPP 2015 devrait être aux alentours de 1,65%. Dans ces conditions, même le respect des obligations conventionnelles est en suspens.
- La revalorisation des coefficients de base proposée s'accompagne d'une restriction « d'absorption » des points de compétence acquis. Pour exemple, l'Ucanss propose d'augmenter le coefficient de base du niveau 3 de 11 points. Si vous êtes N3, avec au moins 11 points de compétence, cette revalorisation n'aura aucun effet pour vous, le niveau de base de votre niveau se rapprochera simplement du vôtre. Si par contre vous avez moins de 11 points de compétence, votre niveau sera revalorisé pour être au nouveau coefficient de base. Au final, la proposition ne bénéficierait donc qu'à 17% des salariés de l'Institution.
- L'exclusion du champ de la négociation des Ugecam. L'argument de l'employeur est qu'avant son départ M. Van Roekeghem ne souhaitait pas engager son successeur sur un tel sujet. Pourtant cela ne lui a posé aucun problème de l'engager sur la COG Maladie qui a des impacts bien plus importants.

La CFTC avait demandé :

- Une classification pour tous et en capacité de produire ses effets tout au long de sa durée de vie.
- 10 points pour tous.
- Suppression des niveaux 1 et 2.
- Des pas de points de compétences de 15 points pour tous.

**Nous sommes loin du compte, bien trop loin  
pour engager la CFTC sur un tel accord !**